

Positionnement de la FGRCF sur l'application MFCD

Il y a un peu plus de 2 ans, la SNCF avec OPTIM 'SERVICES décidait de dématérialiser les Facilités de Circulations des ayants droit, pour des raisons qui lui sont propres, et, décidait donc de rompre avec un système de fichets papiers simple et clair auquel tous les cheminots et leurs ayants droit étaient habitués.

La dématérialisation n'est pas aisément accessible aux personnes non informatisées, en particulier pour nombre de nos anciens pour lesquels ce système est complexe.

La FGRCF reçoit des critiques de certains adhérents qui la rendent responsable de cette mise en place.

Nous sommes bien conscients que ces critiques n'émanent que d'une minorité d'adhérents, qui sont mécontents de cette nouvelle application et qui sont prêts à en rendre responsables même ceux qui ont tout fait pour en atténuer les effets.

Soyons clairs : la FGRCF n'est pas responsable de la politique de la SNCF, pas plus qu'elle n'a été responsable de la dématérialisation de la déclaration des revenus en son temps ! Elle a été mise devant le fait accompli, comme tout le monde ...

La FGRCF c'est le siège et les sections. Dire que le nécessaire n'a pas été fait pour aider, c'est ne pas reconnaître ce que le siège a produit comme documents et ce n'est pas voir ce que chaque bénévole de chaque section a apporté comme aide collective et individuelle aux adhérents autour de lui.

Ces bénévoles n'auraient pas pu aider s'ils n'avaient pas disposé de tous les moyens mis à disposition par le siège (didacticiels, mode opératoire, ...). Ces moyens ont été constitués grâce à l'accès à une information technique mise à notre disposition par SNCF. Ces bénévoles sont une multitude sur le territoire, ils méritent de la reconnaissance.

Reprocher à la FGRCF de ne pas avoir tenu un rôle d'opposition au projet MFCD alors que les OS internes à l'entreprise N'Y SONT PAS PARVENUES, c'est confondre les rôles respectifs.

Nous allons reprendre ci-dessous les arguments formulés par ces quelques adhérents mécontents et les réponses de la FGRCF :

- La FGRCF aurait cautionné les décisions de l'entreprise au lieu de les contester : La FGRCF n'a pas la légitimité pour contester un projet d'entreprise, c'est le rôle des OS en interne. Il est à noter que celles-ci N'ONT PAS EU GAIN DE CAUSE, mais pour autant, la FGRCF a été dans son rôle prévu par ses Statuts : elle a défendu les intérêts des retraités comme explicité au point suivant.
- La FGRCF n'aurait pas défendu la cause des non connectés et n'aurait eu aucune influence pour obtenir des améliorations à l'intention des non connectés : La FGRCF a exprimé beaucoup de réserves par courriers transmis à l'entreprise, plus particulièrement pour défendre la cause des non connectés. La FGRCF a obtenu des résultats, par exemple le report pendant un an des permis traditionnels pour tous les ayants droit des retraités en 2023, puis les mesures exceptionnelles mises en place pour 3 ans pour les non connectés.
- La FGRCF n'aurait pas été « motrice » : La FGRCF a plutôt estimé que son rôle était d'aider et conseiller au mieux ses adhérents. Depuis fin 2021, la FGRCF a informé continuellement, a mis à disposition un nombre très important de bénévoles pour animer des réunions d'information et pour aider au domicile des bénéficiaires. Malheureusement, trop d'adhérents non connectés ne se sont pas intéressés à leur situation : s'il y avait eu plus de transmissions de photo, il y aurait eu plus de bénéficiaires des dernières mesures exceptionnelles. Mais qu'en est-il des retraités qui ne sont pas adhérents à la FGRCF, soit 9/10 des retraités ? Ont-ils été informés, conseillés ? Les adhérents de la FGRCF l'ont été continuellement grâce aux publications du Magazine et grâce aux responsables régionaux, présidents de section et les bénévoles qui ont organisé des réunions d'information ouvertes à tous !

- Il n'y aurait pas assez de bénéficiaires des mesures exceptionnelles : Ils seront plus de 25 000 à en bénéficier. L'identification de ces bénéficiaires ne pouvait se faire que sur la base de ceux qui ont demandé l'implantation de la photo par courrier. La FGRCF a particulièrement sensibilisé au cours de l'année 2023 sur la nécessité d'envoyer la photo, et a donc permis d'augmenter le nombre de bénéficiaires de ces mesures exceptionnelles.

En ce qui concerne le partenariat avec SNCF, la FGRCF a :

- Exprimé des suggestions lors de la phase projet, les documents transmis par SNCF pour les actifs ont été adaptés pour les retraités.
- Répondu à deux besoins très importants :
 - Disposer des informations techniques nécessaires pour concevoir des modes opératoires et pour accompagner les bénéficiaires.
 - Bénéficier depuis 3 ans d'un recours en continu pour obtenir des réponses à des situations particulières.

Il y a peu de projets SNCF pour lesquels la FGRCF a obtenu un tel niveau d'écoute, de compréhension et de prise en compte des remontées de ses adhérents.

Par son obstination à défendre justement ses adhérents et au-delà les retraités cheminots, la FGRCF a obtenu des rencontres entre les Services de la DRH, Voyage, Direction des Trains qui ont débouché sur des mesures exceptionnelles qui impliquent l'ensemble des agents de contrôle SNCF : gestion de plusieurs cas de figures au bénéfice des ayants droit (cartes de circulation prorogées, nouvelles cartes de circulation valables 3 années, utilisation dans ce dernier cas des fichets non restitués).

Étant donné sa façon d'aborder chaque problématique avec sérieux, la FGRCF a permis d'apporter des solutions au cas des retraités non connectés à l'informatique qui voyagent encore, et a obtenu la primeur de l'information concernant les conséquences temporaires pour les cheminots et leurs familles de la mise en place du nouveau système de vente SOLAR.

De nombreux adhérents sont conscients de tous les efforts fournis par nos bénévoles, en particulier tous ceux qui ont reçu leur aide. Ils nous témoignent aussi leur reconnaissance et c'est ce qui nous motive à poursuivre notre action en faveur des retraités.

La FGRCF continuera à faire preuve de responsabilité et à être un partenaire sérieux et crédible vis-à-vis de la SNCF pour faire entendre la voix de ceux qui ne sont plus dans l'entreprise.

Les Instances Fédérales.

Le Président Fédéral

COTTENET Régis